

L'évaluation exacte et juste du fonds de terre avant l'achat importe au succès de l'ancien combattant désireux de pratiquer l'agriculture. Au 31 mars 1950, 33,331 fermes proprement dites, 21,766 lopins de terre et 912 établissements de pêche commerciale avaient été évalués pour fins d'établissement futur ou pour vente immédiate à des anciens combattants en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Voici le nombre d'acres achetées par catégorie: fermes, 3,984,984; lopins de terre, 117,581; pêche commerciale, 10,021.

On s'est beaucoup occupé durant l'année d'encourager les anciens combattants à mettre en valeur leur propriété. Pour ce qui est des fermes, on a établi et mis en œuvre un programme d'exploitation et de gestion agricoles de longue haleine. Le programme est confié aux fonctionnaires de l'administration, surtout aux préposés à l'établissement, qui renseignent les ex-militaires cultivateurs sur les dernières méthodes culturales, et met l'accent sur l'aménagement complet et sur la gestion financière judicieuse, moyens qui assurent la rentabilité d'une ferme.

En plus de tenir des concours entre propriétaires de petits lopins en vue de les encourager à mettre leur propriété de plus en plus en valeur, on a mis sur pied un programme de développement visant les petits lopins, programme en vertu duquel l'administration doit intensément aider les anciens combattants à bien aménager et exploiter leur lopin.

Au cours de l'année financière 1949-1950, 9,101 anciens combattants ont été déclarés admissibles à l'établissement; de l'aide pécuniaire a été approuvée à l'égard de 5,629; 1,896 maisons ont été achevées et 1,834 autres ont été commencées en vertu de contrats particuliers.

Le tableau 4 indique le nombre d'anciens combattants jugés admissibles à l'établissement et autorisés à bénéficier d'aide pécuniaire et les montants des prêts et gratifications approuvés depuis l'adoption de la loi.

**4.—État sommaire des établissements, des prêts et gratifications au titre de la loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, 31 mars 1949**

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Terres provinciales	Terres fédérales	Total
Admis à l'établissement.....	29,909	30,457	1,010	5,006	243	66,625
Admis à bénéficier d'aide pécuniaire.....	21,827	20,407	777	3,767	182	46,960
Montants approuvés pour terrains et améliorations permanentes....	\$ 82,791,331	02,241,065	2,236,203	3,621,219	400,835	191,290,653
Montants approuvés pour bétail et outillage.....	\$ 26,395,965	5,743,211	874,831	4,950,905	10,120	37,975,032
Montant moyen approuvé par ancien combattant.....	\$ 5,003	5,292	4,133	2,275	2,258	4,882
Gratification conditionnelle moyenne par ancien combattant.....	\$ 1,970	1,425	1,798	2,275	2,258	1,756

En outre, 1,090 demandes de gratifications de la part d'anciens combattants indiens ont été approuvées en vue de leur établissement sur des terres des réserves indiennes. Les montants versés s'élèvent à \$1,283,239 pour terres et améliorations et \$1,181,457 pour bétail et outillage. La moyenne par ancien combattant indien est de \$2,261.